

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



**Objet : Demande de subvention pour le programme Démat. ADS
(application droit du sol) dans le cadre du fonds "transformation numérique
des collectivités territoriales"**

N° : VA_DEC2021_467
Service : Finances

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette
qualité,**

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les
domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités
territoriales,

décidons

Le Gouvernement a mis place une aide financière dans le cadre du
fonds transformation numérique des collectivités territoriales afin que les centres
instructeurs puissent réceptionner et instruire les demandes d'autorisation
d'urbanisme par voie dématérialisée. Le projet est porté par la Métropole
Européenne de Lille et chaque commune de son territoire peut bénéficier d'une
aide financière.

Le montant du financement est calculé de la manière suivante :

- un montant de 4 000€ par centre instructeur,
- augmenté de 400 euros par commune rattachée (guichet unique) à un
centre instructeur, pour un maximum de 30 communes rattachées. La commune
de Villeneuve d'Ascq sollicite le montant maximum de subvention de 4 400 €, au
titre de ce fonds de soutien.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 22 octobre 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-182321A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 27 octobre 2021